



DÉCEMBRE 2009 - N°6

LA LETTRE AUX PPMI

Bulletin semestriel d'informations des Professionnels de la Protection Maternelle et Infantile

SOMMAIRE

Édito | La gestion des Assmat et des AssFam intègre *Horus* | Le séminaire aux PPMI de Guyane | *Horus* s'affiche | Nos références au 31/12/09

Édito

Nouvelle année, nouvelle charte, nouveau support : comme vous pouvez le constater, ce 6ème numéro de la Lettre aux PPMI adopte une charte graphique différente. Par ailleurs, vous pourrez retrouver ce bulletin ainsi que les cinq numéros précédents sur le site de GFI à l'adresse www.gfi.fr.

Un coup d'œil dans le rétroviseur : fin d'année rime généralement avec état des lieux. Aussi, cette lettre ne déroge pas à cette habitude. Alors que s'est-il donc passé en 2009 du côté d'*Horus*? A nos yeux, il y a quatre faits marquants :

- 5 nouveaux services de PMI ont retenu la solution *Horus* durant cette année. Mais au-delà du nombre, il est à noter que depuis 2007, date du début de la commercialisation d'*Horus*, 100% des appels d'offres PMI ont été notifiés à GFI,
- le 1^{er} club des utilisateurs *Horus* s'est tenu avant l'été. Miroir indispensable à toutes remises en cause pour apporter des évolutions fonctionnelles légitimes aux différents modules, cette 1ère édition a été riche d'enseignements,
- le module « Bilan de Santé en Ecole Maternelle » est déployé depuis la rentrée des classes de septembre 2009 dans 4 départements,
- le module « Consultations nourrissons », a fait l'objet, suites aux demandes formulées en Club par les PPMI, de réunions de travail spécifiques pour le rendre plus complet et surtout pour coller davantage encore aux pratiques des médecins. Cette situation « de demandeurs » révèle que l'adhésion des professionnels de la PMI au dispositif *Horus* est acquise et que par ailleurs, ils se sont approprié l'outil.

Les projets 2010 : le premier projet prioritaire concerne la gestion des Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF). Le second projet concerne la gestion des agréments des assistantes maternelles et familiales (AssMat et AssFam) que nous allons intégrer dans *Horus*. Aussi, c'est dans la continuité des modalités d'étude et de validation collégiale que nous mettrons à contribution les PPMI volontaires et concernés par ces domaines fonctionnels complémentaires.

Vœux : à toutes celles et ceux que nous côtoyons régulièrement, sans oublier celles et ceux avec qui nous aurons plaisir à travailler dans un avenir proche autour d'un incontournable projet de service PMI, toute l'équipe Action Sociale se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Bonnes trêves à toutes et à tous
Xavier Boisset, Agence A.S.D. Montpellier
04 99 61 90 31 | 06 07 29 53 31 | xboisset@gfi.fr



Le projet AssMat et AssFam

Si vous disposez encore d'anciennes plaquettes commerciales d'*Horus*, vous pourrez y relire que la gestion des agréments des Assistantes Maternelles et Familiales avait volontairement été mise hors du champ d'*Horus*. Tout d'abord parce que nous disposons d'une solution indépendante Téthys couvrant ces domaines et qu'elle entre en concurrence directe avec les solutions de gestion de l'aide sociale en place dans vos Directions Sociales (Implicit, Iodas, Peceaval). Mais aussi parce que dès 2006, peut-être sous l'influence du projet relatif au DMP (Dossier Médical Personnel), nous souhaitons donner au projet *Horus* une finalité davantage orientée vers le suivi des dossiers médicaux mère/enfant, au détriment de la gestion des procédures d'agréments. Toutefois, les contextes évoluent et nous avons pu le constater récemment à propos de la gestion des « consultations de nourrissons » pour laquelle les PPMI sont demandeurs de fonctions nouvelles.

Et bien, il en est de même pour ce qui relève de la gestion de l'agrément des AssMat et des AssFam, puisque nous comptons désormais un petit groupe de médecins responsables de PMI bien décidés à compléter le dispositif *Horus* en y intégrant ce volet. Parmi les bonnes raisons avancées pour abandonner tout autre dispositif de gestion des Assmat/AssFam en place au profit d'un module *Horus*-Assistant, nous en citerons au moins quatre qui présentent des avantages significatifs pour les PPMI :

■ **un point d'entrée unique** : plus besoin de vous signer plusieurs fois pour accéder à vos différentes applications métier,

■ **l'exhaustivité des dossiers et des tâches** : à travers la fonction « suivi administratif », il est rappelé à chaque PPMI, selon son champ d'action, la liste des dossiers mères, enfants, écoles ou Assmat/AssFam pour lesquels il doit intervenir,

■ **le résumé de l'agenda** : pour chaque PPMI, tous les RDV déjà pris ou à prendre sont consolidés dans un tableau synoptique, que ceux-ci concernent des mères, des enfants, des écoles, des Assmat/AssFam,

■ **un tableau de bord consolidé** : toute l'activité des PPMI enfin extraite facilement à partir d'une seule et même base de données. Nul besoin de consolider les données d'*Horus* avec celles d'un autre logiciel pour disposer de statistiques exhaustives de tous les actes réalisés.

Côté technique, deux bonnes raisons supplémentaires militent pour une intégration de la gestion des AssMat/AssFam dans *Horus* :

■ **une ergonomie homogène** : disposer d'un et d'un seul système d'informations dédié à la PMI est un facteur important pour une plus large adhésion des PPMI,

■ **une exploitation simplifiée** : les solutions full web tel qu'*Horus*-Assistant simplifie les tâches du service informatique.

Au-delà des avantages fonctionnels et techniques énumérés ci-dessus, *Horus*-Assistant se doit de mieux répondre aux différentes attentes : de la PMI, des services sociaux, dont l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), du grand public, des candidates aux métiers d'AssMat/AssFam, de la CAF.

Pour toutes ces catégories de tiers, nous avons d'ores et déjà des réponses, puisque nous reconduirons et/ou

proposerons des fonctions qui, logiquement, empruntent les technologies du web et s'inscrivent parfaitement dans les nouveaux réflexes des citoyens

Parmi ces nouvelles fonctions, on peut citer :

■ **l'extrait de casier judiciaire** : la demande et la réception se fait via internet,

■ **le web service** : pour apporter au service de l'ASE toute l'information nécessaire à la gestion des Assistantes Familiales recrutées, sans pour autant lui donner des droits d'accès sur le système d'information *Horus*,

■ **le dépôt de la demande sur le portail internet** : par la mise en ligne de l'imprimé CERFA qui peut être rempli soit directement par la candidate, soit par un tiers (travailleur social, relais Assmat, ...),

■ **la géolocalisation des AssMat** : via l'export de fichier vers La CAF aux normes attendues par le site Mon-enfant.fr,

■ **la mise à jour des places disponibles** : le portail du Département peut proposer aux AssMat de renseigner précisément leur disponibilité.

C'est donc sur la base de l'ensemble de ces arguments, attentes, orientations, mais également parce que nous nous devons de proposer à nos clients Téthys une continuité de service en leur proposant une évolution de version, que GFI a pris la décision d'inscrire ce nouveau module *Horus*-Assistant en tant que prochain domaine fonctionnel intégré dans *Horus*.

Séminaire aux PPMI de Guyane

Dans le courant du mois de décembre, Christine Molina a rejoint le Département de la Guyane pour animer le séminaire à l'adresse de tous les PPMI placés sous la direction du Docteur Bruncher, médecin responsable de la PMI. Ils ont été près de 170 à rejoindre le site de Cayenne pour participer à la présentation de leur futur contexte de travail. Ont également participé à ce séminaire, un représentant de la Direction sociale et un élu. Pour anticiper les mises en situation des PPMI, l'illustration d'*Horus* s'est appuyée sur les données réelles du service ainsi que sur les choix d'organisation arrêtés par les référents du projet.

Horus s'affiche

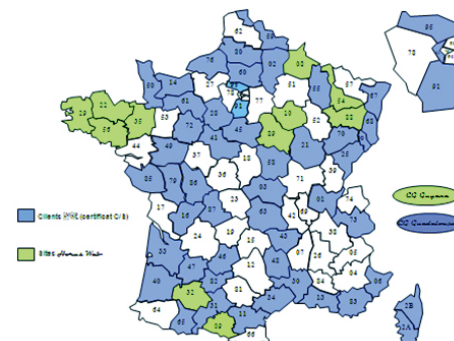


De l'utilisation à bon escient du nom d'*Horus* comme marque de miel. Mais n'allez surtout pas croire que le prix affiché est le bon ;>))



Tag vu à Montpellier. Mais nous n'y sommes pour rien.

Horus : nos références au 31/12/09



Vous souhaitez également que d'autres collaborateurs reçoivent directement un exemplaire de La Lettre aux PPMI ?

Envoyez-nous les coordonnées des nouveaux destinataires à asd_montpellier@gfi.fr. Nous leur adresserons directement le prochain numéro.

